



santé
famille
retraite
services

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DE
LA MSA DU LANGUEDOC**

**LE 5 AVRIL 2019
AUMONT-AUBRAC**

Le cinq avril deux mille dix-neuf, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à la salle de la Terre de Peyre à Aumont-Aubrac commune de Peyre en Aubrac, en Lozère.

Cette Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier adressé le 11 mars 2019 à chacun des délégués.

Monsieur SAUR souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les personnalités pour leur présence.

Monsieur ASTRUC, maire de la commune de Peyre en Aubrac, prend la parole et remercie la MSA du Languedoc d'avoir à nouveau choisi sa commune et la salle de la Terre de Peyre pour la tenue de son Assemblée Générale. Il salue la venue en nombre des délégués des trois départements ainsi que la venue de Monsieur Robert AIGOIN, conseiller départemental. Il présente succinctement la commune nouvelle de Peyre en Aubrac regroupant les anciennes communes de la précédente communauté de communes. Il salue les travaux entrepris au nom du mutualisme par la MSA du Languedoc, valeur importante pour un département rural tel que la Lozère.

Monsieur AIGOIN, représentant Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental, prend la parole pour remercier la MSA en tant qu'agriculteur pour tous les services qu'elle rend à la profession, en partenariat notamment avec le Conseil Départemental.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE -----	PAGE 3
RAPPORT D'ACTIVITE 2018-----	PAGE 4
COMPTES-RENDUS FINANCIERS -----	PAGE 9
PRESENTATION ET VOTE DES MOTIONS -----	PAGE 11
QUESTIONS DES DELEGUES -----	PAGE 13
RAPPORT MUTUALISTE 2018-----	PAGE 16
RAPPORT ACTION SANITAIRE ET SOCIALE-----	PAGE 19
INTERVENTION DE PHILIPPE MOINARD -----	PAGE 22
INTERVENTION DE MARC LIEVREMONT -----	PAGE 25
INTERVENTION DU DEPUTE DE LA LOZERE -----	PAGE 27
RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT -----	PAGE 28

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Cédric SAUR ouvre les travaux à 10h15.

Il rappelle que se tient une élection partielle en conformité avec l'article R723-94 du Code Rural et de la Pêche Maritime pour élire un administrateur du 1^{er} collège de l'Hérault suite à la démission de Monsieur Éric CAZALS. Il précise qu'une seule candidature a été déposée, celle de Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI. Il décline la constitution du bureau de vote, ayant pour président Monsieur Jean-Claude VIDAL et pour assesseur Madame Nicole BAISETTE, également tenu par Mesdames Carine HERMABESSIERE et Marie-Rose LAFONT, administratives MSA. Il rappelle que le bureau de vote est ouvert jusqu'à 11h et invite tous les délégués cantonaux du 1^{er} collège de l'Hérault à voter.

1. La constitution du bureau

Monsieur SAUR propose de constituer le bureau.

Sont appelés en qualité d'assesseurs :

- 1^{er} collège : Madame Rachel ARCHER (48)
- 2^{ème} collège : Monsieur Jean-Christophe JOUVENT (30)
- 3^{ème} collège : Madame Brigitte PONTIER (34)

Président : Monsieur Cédric SAUR

Secrétaire : Monsieur François DONNAY

L'Assemblée Générale retient ces propositions.

Monsieur SAUR annonce que le quorum est atteint avec un taux de présence de 29,20%, soit 219 délégués. L'Assemblée Générale peut valablement se tenir et délibérer.

2. L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 a été mis à disposition sur le site internet de la MSA. Le lien pour le consulter était adressé avec les convocations à l'Assemblée Générale 2019.

Monsieur SAUR demande s'il y a des modifications à apporter sur ce procès-verbal. Aucun délégué ne se manifeste. Il soumet alors le procès-verbal de l'Assemblée générale 2018 à approbation.

Aucun délégué ne vote contre. Aucun ne s'abstient.

Monsieur SAUR déclare que le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 est approuvé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Monsieur François DONNAY, Directeur Général de la MSA du Languedoc, présente le rapport d'activité 2018.

1- Les chiffres clés

En protection sociale, nous couvrons 253 947 ressortissants et ayants droit. Ce chiffre reste stable par rapport à 2017.

❖ **En santé : 126 351 bénéficiaires de prestations maladie**

Ce chiffre est en légère baisse en 2018 (- 0,19% par rapport à 2017).

Cela nous a amené à traiter cette année 3 299 668 feuilles de soins, payées en 1,17 jour en moyenne pour les FSE (94 %), et 34 630 arrêts de travail liquidés en 36 jours en moyenne.

En ce qui concerne la gestion pour compte de tiers, la MSA compte de nombreux partenaires. Cela se traduit par la gestion de 530 contrats complémentaires frais de soins et prévoyance pour 154 337 bénéficiaires. Les délais de traitement sont corrects : en moyenne, 7,73 jours pour les dossiers affiliation et 5,5 jours pour les dossiers prestation.

La MSA gère 14 704 bénéficiaires de la CMU-C et 6 172 bénéficiaires de droits ACS.

Le secteur Contrôle médical a convoqué 2 798 ressortissants en 2018, a émis près de 10 000 avis de reconnaissance d'Affection de Longue Durée et a géré ou contrôlé près de 9 500 arrêts de travail salariés ou non-salariés. Nous constatons une forte augmentation du nombre de dossiers d'accident du travail et maladie professionnelle passés en commission des rentes, 379 dossiers soit 26 % de plus qu'en 2017. 127 avis ont été émis sur l'instruction des dossiers maladie professionnelle concernant l'imputabilité ou d'éventuelles rechutes.

Des actions ont été menées en matière de prévention : 159 personnes atteintes de maladies cardiovasculaires ont été formées sur les bonnes pratiques (éducation thérapeutique du patient) en la matière en 2018. Près de 8 000 personnes ont été ciblées pour le dispositif « Les Instants Santé » adapté en fonction de la catégorie d'âge. Nous avons également réalisé près de 2 500 bilans bucco-dentaires.

Les taux de participation au dépistage du cancer du sein et du cancer colo-rectal sont décevants, moins de 50 % et près de 21 % respectivement en 2017. Les élus ont un rôle primordial à jouer dans la sensibilisation et l'incitation à participer aux campagnes de dépistage.

Le service Santé au travail a réalisé en 2018 près de 12 000 convocations de salariés dont près de 3 500 par des infirmières de la Médecine du travail.

Enfin, le service Santé sécurité au travail a réalisé des actions de prévention des risques professionnels. Notamment, la campagne tracteurs qui a permis de vérifier 238 tracteurs en 2018 et la tenue d'un stand sur le salon Dionysud.

❖ **En retraite : 162 559 retraites gérées par la MSA du Languedoc**

Ce chiffre est en très légère baisse cette année (- 1,46% par rapport à 2017). Le nombre de nouvelles attributions est quant à lui en forte baisse, avec 7 015 liquidations de retraite en 2018, dont 1 741 chez les exploitants agricoles, ce qui représente une diminution de 30 % en 2 ans suite à la mise en place de la LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés). Néanmoins, la carrière de nos adhérents est toujours gérée en MSA ce qui représente un travail conséquent.

En termes de performance, nous répondons à nos indicateurs relatifs à la Convention d'Objectifs et de Gestion avec 99,96 % de dossiers traités dans un délai de quatre mois et 62,97 % de dossiers payés à l'échéance.

❖ **En famille : plus de 18 248 bénéficiaires de prestations familiales**

Le nombre de bénéficiaires de prestations familiales est en légère hausse en 2018 (+ 2,61 % par rapport à 2017).

En termes de performance, 99,86 % des dossiers sont traités dans un délai de 4 mois et 51,88 % des dossiers sont payés à échéance.

A noter que suite aux annonces du Président de la République en décembre 2018, le nombre de demandes de Prime d'Activité a été multiplié par six.

❖ **Descriptif de la population gérée par la MSA du Languedoc**

En 2018, on comptabilise 14 973 exploitants agricoles (soit une hausse de 1,31 % par rapport à 2017) et 611 nouveaux installés en 2017.

Fin 2018, 57 808 salariés agricoles et 6 961 employeurs de main d'œuvre sont gérés en MSA du Languedoc.

❖ **La Relation Adhérent**

La relation avec les adhérents est primordiale en MSA du Languedoc.

Cette relation est aujourd'hui faite majoritairement par internet. En 2018, il y a eu plus de 860 000 visites sur le site internet. En ont découlé 41 242 prises de contact avec un agent de la caisse soit une hausse de 11 % par rapport à 2017. Ce mode de contact est en augmentation permanente.

Néanmoins, les contacts physiques et téléphoniques ne diminuent pas en 2018 avec respectivement 44 810 personnes reçues en accueil dont 16 583 sur rendez-vous et 349 378 contacts téléphoniques (81,12 % d'appels aboutis) soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2017.

A noter, que la MSA a basculé fin 2017 à l'accueil sur rendez-vous pour préparer au mieux l'entretien avec les adhérents. En 2018, 509 rendez-vous prestations ont été réalisés pour aboutir dans un cas sur deux à une nouvelle ouverture de droits.

❖ L'Action Sanitaire et Sociale

L'Action Sanitaire et Sociale est le terrain privilégié d'actions des membres du Conseil d'Administration.

Au-delà du soutien quotidien effectué par les travailleurs sociaux et au-delà des secours financiers que la MSA peut apporter, des actions sur le terrain sont menées par la MSA du Languedoc : 162 participants aux actions de prévention concernant notamment le vieillissement, 219 personnes suivies dans le cadre du dispositif Agir Ensemble, 1 213 familles bénéficiant d'une aide pour le maintien à domicile, 4 098 familles accompagnées par les travailleurs sociaux dans des actions collectives (soutien de vie sociale, panier « Promotion Jeunes », Prestation de Service unique, panier « Vacances Loisirs »).

2- Eléments financiers :

Plus d'1,13 milliard d'euros de prestations versées et près de 400 millions d'euros de cotisations et contributions encaissés.



3- Faits marquants de l'année 2018

❖ Les mutualisations de proximité

L'objectif que nous avons tous est de rendre un service public le meilleur possible et au meilleur coût. Pour baisser les dépenses du service public de la Sécurité Sociale, l'Etat demande de diminuer la masse salariale et réduit les allocations de gestion en conséquence. Afin de concilier la diminution des effectifs, programmée dans la Convention d'Objectifs et de Gestion, et le maintien voire l'amélioration de la qualité de service, le choix fait au plan institutionnel est de partager les activités de production avec les caisses voisines pour réaliser des économies d'échelle.

En MSA Languedoc, nous partageons les activités avec la MSA Grand Sud. Au cours de l'année 2018, nous avons mutualisé toutes les activités de production de la caisse : Santé, Famille, Retraite et Cotisations. Concrètement, la MSA Grand Sud gère aujourd'hui toutes les cotisations pour la MSA Grand Sud et la MSA Languedoc, et la MSA Languedoc gère la Santé, la Famille et la Retraite pour les deux caisses.

Cette mutualisation a été mise en œuvre en deux phases : une première phase en décembre 2017, et une deuxième phase en décembre 2018. Ceci explique la dégradation conjoncturelle de nos indicateurs début 2018 suite à de gros changements dans les caisses en termes d'organisation et de formation du personnel.

L'effort est considérable pour la caisse et pour les salariés particulièrement. Il faut également souligner l'état d'esprit très positif entre les deux caisses pour avancer conjointement.

❖ Le déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Le déploiement de la DSN s'est généralisé en 2018. Il a été globalement compliqué, du fait d'importants changements pour les employeurs de main d'œuvre agricole. De nombreuses actions d'accompagnement ont été mises en place.

Deux raisons expliquent ce déploiement difficile : le développement accéléré des outils informatiques entraînant des défaillances et le paramétrage inadapté des logiciels de paye.

Un film présentant les actions mises en œuvre pour accompagner les adhérents au déploiement de la DSN est projeté.

❖ Le projet d'entreprise Ambition 2020 et les parcours clients

Le Conseil d'Administration a réfléchi sur un projet d'entreprise, Ambition 2020, qui a pour but de rendre la MSA plus proactive, plus proche des adhérents et de développer des outils plus aboutis de services aux clients. Les parcours client ont donc été mis à jour, le parcours « J'attends et j'élève un enfant » notamment suite aux remontées des élu(e)s. D'autres ont été mis en place ou vont l'être prochainement : « Je prépare et je prends ma retraite », « Je rejoins le régime agricole », « J'ai perdu un proche », ...

Un film présentant le parcours client « J'attends et j'élève un enfant » est projeté.

❖ **Le prélèvement à la source**

Le prélèvement à la source, réforme majeure de l'Etat, a été mis en place en 2018 pour une mise en œuvre sans encombre au 1^{er} janvier 2019. Bien que déployée rapidement, il n'y a aucun problème constaté à ce jour dans l'application de cette réforme.

❖ **Déménagement du site de Montpellier**

Suite au déménagement du site de Montpellier, les nouveaux locaux ont été inaugurés le 2 octobre 2018.

❖ **Achèvement de la réhabilitation de nos points d'accueil**

Ces trois dernières années, toutes les agences ont été rénovées afin d'accueillir les adhérents dans de bonnes conditions. Les travaux se sont achevés en 2018 avec la réhabilitation des agences de Mende et de Clermont l'Hérault.

COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2018

Monsieur Clément BAREAU, Agent comptable de la MSA du Languedoc présente les comptes rendus financiers.

1- Le compte de résultat

Le compte de résultat comporte 3 dimensions dans une caisse de MSA :

- une dimension technique qui retrace l'activité de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale,
- une dimension dite courante qui retrace l'activité de la MSA en tant qu'entreprise de droit privé,
- des charges et produits exceptionnels qui sont impactés cette année par la vente d'un bâtiment situé place Chaptal à Montpellier qui a dégagé un résultat d'environ 2,5 millions d'euros.

❖ **MSA : Organisme de protection sociale**

Les charges de gestion technique s'élèvent à 1 177 030 000 euros en 2018. Elles sont globalement stables d'une année sur l'autre, notamment sur l'aspect des prestations sociales. On distingue néanmoins quelques évolutions marquées au niveau des prestations Retraite.

Il faut noter que la MSA du Languedoc a versé 1 133 772 000 euros de prestations intégrant celles que l'on verse pour le compte de l'Etat et des départements ainsi que les paiements aux établissements de santé.

Ces charges sont financées par des produits qui sont composés à la fois des cotisations sociales et contributions émises par la MSA du Languedoc et des dotations de gestion technique versées par la caisse centrale qui permettent de financer le décalage entre les cotisations encaissées et les prestations versées. Les produits de gestion technique s'établissent à 1 167 614 000 euros au 31 décembre 2018.

Le rapport entre les cotisations encaissées par la MSA du Languedoc et les prestations versées s'établit, comme chaque année, à environ un euro de cotisations encaissées pour trois euros de prestations versées.

❖ **MSA : Entreprise**

Les charges de gestion courante s'établissent à 44 454 000 euros en 2018. Il faut distinguer au sein de ces charges de gestion courante, les charges dites cadrées par la caisse centrale qui font l'objet d'une attribution de crédit budgétaire et qui sont en diminution constante depuis quelques années notamment au titre des diminutions d'effectifs et les charges dites non cadrées qui sont impactées cette année par une politique d'investissement volontariste marquée par l'achat d'un nouveau bâtiment à Montpellier.

Ces charges de gestion courante sont également financées par des produits qui sont essentiellement composés par des dotations versées par la caisse centrale pour équilibrer le compte de résultat. Ces produits de gestion courante s'établissent en 2018 à 51 341 000 euros.

Sur l'ensemble des activités de la MSA du Languedoc, le résultat comptable est nul.

2- Le bilan

Le bilan retrace la situation patrimoniale de l'entreprise MSA du Languedoc.

On enregistre une normalisation du montant tant de l'actif que du passif, suite à un exercice 2017 marqué par l'augmentation du bilan en raison du contexte DSN.

Concernant l'actif, composé d'immobilisations nettes et de créances adhérents et diverses, l'atypie observée entre 2016 et 2017 liée à la mise en place de la DSN et l'évolution des créances clients est en voie de stabilisation cette année.

On retrouve une évolution similaire au niveau du passif, composé de capitaux propres, de provisions et de dettes, elle aussi liée au contexte DSN.

Au total, le bilan s'équilibre à 191 320 milliers d'euros.

3- Les décisions financières

❖ Première décision

L'approbation de la gestion du Conseil d'Administration et des rapports présentés en séance.

❖ Seconde décision

L'ajustement de la réserve Santé Sécurité au Travail : la réserve SST est réglementairement plafonnée à hauteur de la moitié des dépenses de SST de l'année écoulée soit 1 585 523,44 euros. Au 31 décembre 2018, la réserve SST atteint 1 573 178,67 euros soit un montant légèrement inférieur au plafond réglementaire. L'assemblée est appelée à transférer en réserve un montant de 12 344,77 euros prélevé sur le report à nouveau, afin d'ajuster cette dernière à hauteur de son montant réglementaire.

La réserve de SST s'établira donc, après adoption de la décision, à 1 585 523,44 euros.

Le report à nouveau de SST passe quant à lui de 218 695,14 euros à 206 350,37 euros.

❖ Vote

Concernant la première décision financière, on dénombre 1 abstention.

Concernant la seconde décision financière, on dénombre 3 abstentions.

Les décisions financières sont approuvées par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

PRESENTATION ET VOTE DES MOTIONS

Monsieur Cédric SAUR appelle à la tribune Madame Céline MUNUERA, Madame Laura PUGNERE, Monsieur Patrice LAFONT, Madame Brigitte RANC et Madame Colette BERTRON, membres des comités départementaux, pour présenter les motions. Il rappelle que les motions sont proposées par les comités départementaux et permettent aux adhérents, par le biais du rôle de relai des élus, d'être entendus par les pouvoirs publics.

FAMILLE

Motion lue par Madame Céline MUNUERA

Collège 1, département de l'Hérault

« Afin d'accompagner au mieux les familles, nous demandons la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge et que l'âge limite d'ouverture des droits aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 25 ans pour les enfants qui poursuivent leurs études, ou qui sont en formation professionnelle.

Nous demandons également le maintien du principe d'universalité et la suppression de la modulation dans le versement des allocations familiales. »

AUTONOMIE ET MAINTIEN A DOMICILE

Motion lue par Madame Laura PUGNERE

Collège 2, département du Gard

« La perte d'autonomie est un sujet d'actualité sensible. Si des dispositifs de prise en charge socialisée existent au sein des établissements, le maintien à domicile reste peu évoqué. Pourtant, en grande majorité, nos aînés souhaitent vieillir et rester chez eux.

Les délégués de la MSA appellent l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'organiser et mieux financer des solutions réelles adaptées aux besoins des personnes pour le développement de cet accompagnement (aide-ménagère, aide aux aidants, adaptation du logement...etc.). »

NON IMPOSITION DE LA RENTE ATEXA

Motion lue par Monsieur Patrice LAFONT

Collège 3, département de l'Hérault

« La rente ATEXA versée à la victime est soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Seules les rentes ATEXA servies aux ayants droit (en cas de décès de la victime) et les frais funéraires afférents en sont exonérés.

Les délégués de la MSA demandent que la rente ATEXA servie à la victime soit également exonérée de l'impôt sur le revenu. »

EVITER LA DOUBLE PEINE DES ASSURES RESIDANT DANS LES DESERTS MEDICAUX

Motion lue par Madame Brigitte RANC

Collège 1, département de la Lozère

« Les assurés sociaux résidant dans des zones de sous densité médicale subissent une double peine. Non seulement, ils se trouvent souvent dans l'impossibilité de trouver un professionnel de santé les acceptant comme médecin traitant, mais ils sont en outre pénalisés dans leur remboursement par l'assurance maladie et leur complémentaire santé pour non respect du parcours de soins coordonnés. Nous demandons aux Pouvoirs Publics de mettre en œuvre un dispositif d'exemption des sanctions financières (majoration du ticket modérateur) pour les assurés vivant dans les zones de déserts médicaux, dépourvus de médecin traitant. »

RETRAITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Motion lue par Madame Colette BERTRON

Collège 2, département du Gard

« Les délégués de la MSA demandent que la réforme des retraites à venir, visant à établir un système universel applicable à tous, maintienne des mécanismes de solidarité interprofessionnels et garantisse un niveau de pension supérieur au seuil de pauvreté, aux retraités actuels et futurs. »

Monsieur SAUR soumet les motions au vote. Aucun délégué ne vote contre. Aucun ne s'abstient.

Les cinq motions sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Monsieur SAUR indique que les motions présentées vont être transmises par mail à Monsieur le député Pierre MOREL A L'HUISSIER.

INTERVENTIONS DES DELEGUES

Madame Chantal MILESI, élue départementale du Gard, intervient sur le thème des déserts médicaux. Elle précise que lors de l'Assemblée Générale 2018, une motion relative à ce sujet avait été votée à l'unanimité. Elle souhaite alerter sur l'aggravation du problème, illustré notamment dans la presse locale par des appels à installation de médecins par des communes rurales. Elle pense que la MSA a un rôle à jouer dans cette problématique en se positionnant comme relai auprès des pouvoirs publics. « *Concrètement, des actions doivent être mises en place pour faire entendre notre voix, notre désespoir* ».

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER, député de la Lozère, prend la parole et confirme que le sujet des déserts médicaux est connu et débattu à l'Assemblée Nationale. Il précise que deux choix sont possibles : des mesures coercitives ou des mesures incitatives pour amener de jeunes médecins à s'installer dans les déserts médicaux. La coercition est compliquée à mettre en place en France sans porter atteinte à la liberté d'installation. La loi « Buzyn », entrée en vigueur, voit la disparition du *numerus clausus*, le *décloisonnement* et la mixité entre la médecine hospitalière et la médecine libérale. Il précise qu'on dénombre aujourd'hui 285 000 médecins en France, qu'il n'y en a jamais eu autant mais qu'ils sont mal répartis. De plus, 65 % des jeunes médecins sont des femmes qui ne s'installent pas immédiatement en libéral après l'obtention de leur diplôme. Il précise que 500 maisons de santé pluridisciplinaire supplémentaires vont être mises en place dans les prochaines années.

Monsieur Gauthier DE GUALY, directeur adjoint de la MSA du Languedoc précise que dans le cadre du projet gouvernemental « Ma santé 2022 », la MSA propose à l'ARS d'être son partenaire essentiel dans les territoires ruraux souvent dépourvus en termes d'accessibilité aux services. L'objectif est de faciliter et apporter une offre d'ingénierie médico-sociale qui vise à accompagner les professionnels de santé locaux dans l'émergence d'une prise de conscience sur la nécessité d'ériger un projet de santé structuré autour d'un mode d'exercice coordonné. Il explique que c'est à ce titre que sur le département de la Lozère, sur la communauté de communes du Haut-Allier, un Contrat Local de Santé va être signé le 25 avril au sein duquel la MSA propose une vingtaine d'actions. Il s'agit d'accompagner la population dans une culture de prévention de santé publique et de renforcer le parcours de santé des personnes quel que soit leur profil. Ce type de Contrat Local de Santé sera essaimé par la suite sur les zones rurales dépourvues d'offre de soins.

Monsieur Michel-Jean BOYER, élu départemental de l'Hérault intervient au nom de la CFDT.

Il souhaite remercier l'équipe dirigeante et le Conseil d'Administration pour le travail effectué sur la mandature et pour le maintien de l'agence de Clermont l'Hérault.

Sur le thème des mutualisations de proximité, il se demande si l'objectif, au-delà de la baisse d'effectifs de 15 %, est d'éviter une fusion avec la MSA Grand-Sud ou si, au contraire, cette mutualisation ne serait pas un premier pas vers une fusion annoncée.

Monsieur DONNAY répond par la négative, précisant que la stratégie de la MSA au plan national n'est pas de fusionner les caisses de MSA. La présence sur les territoires est primordiale, la MSA a besoin de représentants, d'élus(e)s de proximité pour relayer les difficultés rencontrées sur le terrain.

Monsieur André DELMAS, élu départemental de l'Hérault souhaite témoigner sur le besoin d'accompagnement des agriculteurs employeurs de main d'œuvre dans le déploiement de la DSN et sur le manque de responsabilisation des citoyens.

Monsieur Jésus ARAIZ, élu départemental du Gard souhaite intervenir sur la disparition du budget concernant la réalisation de diagnostics des habitations insalubres, disparition qui impacte les allocations logement versées aux habitants de ces habitations. Il précise que dans un immeuble où vivent plusieurs locataires, ceux relevant de la CAF peuvent déclencher un diagnostic d'insalubrité alors que les locataires relevant du régime agricole ne le peuvent pas. Il demande des explications sur ce manque de budget et souhaite savoir quelles solutions sont envisagées pour y pallier (formation d'agents).

Monsieur SAUR répond qu'il s'agit d'un financement du Conseil Départemental qui a disparu. Il demande à Monsieur Gaby SOUSTELLE et Monsieur Dominique DELMAS, Co-Présidents du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale de prendre contact avec Monsieur ARAIZ pour en discuter. Il précise qu'il y a peut-être une possibilité de faire appel à Languedoc Accompagnement pour accompagner les adhérents sur cette problématique.

Monsieur Gérard LOSSE, élu départemental de l'Hérault, intervient au nom de la CGT.

Il précise que les élections à venir vont se dérouler dans un climat social qui ne cesse de se dégrader. Il déplore les attaques des gouvernements successifs ces dernières décennies qui n'ont eu de cesse de remettre en cause le droit à la protection sociale. Il rappelle l'origine et la vocation de la protection sociale créée pour assurer des moyens d'existence à tous les citoyens dans tous les cas où ceux-ci ne peuvent se les procurer par le travail. *Force est de constater que nous sommes loin de la devise « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».*

Monsieur LOSSE constate que le système de santé est gravement malade. Il précise que la loi « Bachelot » qui a instauré la rentabilité de la santé conduit le système de santé, les patients et les personnels soignants dans le mur ; l'accès aux soins devenant impossible dans de nombreux secteurs par manque de personnel.

Il précise ensuite que les retraites de base et complémentaires ne permettent plus de vivre correctement et souligne que les moyens financiers (profits et fortunes) existent pourtant et doivent être taxés. Une prochaine réforme des retraites justifiée par le gouvernement par l'allongement de l'espérance de vie lui pose question quant à l'état de santé des personnes vieillissantes.

Il déplore la dégradation de la santé au travail : l'intensification au travail est la cause de nombreuses maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux). Il demande aux salariés, employeurs, à la sécurité sociale, aux groupes mutualistes de s'engager dans une démarche de prévention et d'éducation du travail et de la santé. Il demande également que soient remises en place les visites de médecine du travail, à l'embauche, et régulièrement pendant l'activité.

Pour conclure, il exprime son accord avec les revendications portées par les salariés de la MSA qui visent d'une part à améliorer le service rendu à l'adhérent et d'autre part à maintenir et augmenter leur pouvoir d'achat. Il salue le service de qualité rendu par les salariés malgré les restrictions budgétaires incessantes et exigeantes imposées par les Conventions d'Objectifs et de Gestion successives. Il précise qu'en 2017, 800 000 euros sont remontés à la caisse centrale, non consommés en Languedoc alors qu'ils devaient être utilisés pour les emplois. Il conclue en exprimant son inquiétude sur le devenir de la MSA, élément essentiel de la ruralité, au travers de la fermeture des agences et permanences et de la baisse de moitié des élus lors des prochaines élections qui atténueront ce qu'il restait de proximité et de démocratie.

Monsieur SAUR répond que les ambitions du Directeur Général de la Caisse Centrale sont pour les prochaines élections d'augmenter la participation de 10 % pour négocier une Convention d'Objectifs et de Gestion moins contraignante.

Monsieur Régis BARO, élu départemental de l'Hérault intervient pour déplorer le manque de mobilisation des jeunes exploitants. Il indique qu'il est très difficile de mobiliser les personnes en activité pour libérer du temps pour remplir le rôle d'élu MSA.

Monsieur SAUR explique qu'il y a un réel enjeu sur le renouvellement des élus mais que les anciens élus impliqués doivent pour autant rester mobilisés. Il appelle à la mobilisation des jeunes, l'idéal étant que sur les 6 postes à pourvoir par canton aux élections 2020 (collège 1 et collège 3), il y ait au moins un jeune agriculteur. Il souhaite que les jeunes prennent conscience des enjeux de la protection sociale de demain.

Monsieur Dominique LINSOLAS, élu départemental du Gard intervient pour expliquer qu'avant d'être élu, il assimilait la MSA à un collecteur de cotisations. Il propose de joindre au matériel de vote envoyé aux électeurs, une plaquette d'information détaillant l'offre de services de la MSA.

Monsieur André DELMAS, élu départemental de l'Hérault intervient pour préciser que la MSA doit vivre avec son temps et adapter ses modes de communication aux jeunes générations pour les mobiliser.

Monsieur Jean-Claude VIDAL, élu départemental de l'Hérault indique qu'il s'est engagé au sein de la MSA car il pensait que le monde agricole était particulièrement en retard en matière de protection sociale. Il estime qu'aujourd'hui ce dernier est à parité avec les autres catégories sociales. Il souhaite souligner les progrès qui sont intervenus en la matière mais rappelle que la flamme du mutualisme doit être ravivée sans arrêt.

RAPPORT MUTUALISTE

Monsieur Albert MOULET, Vice-Président de la MSA du Languedoc présente le rapport mutualiste.

Il remercie les salariés MSA des services Vie Institutionnelle et Communication pour leur investissement et leur travail.

Il précise que de nombreux temps forts ont marqué la vie institutionnelle au cours de l'année 2018.

Il évoque en premier lieu les Comités Départementaux qui se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année.

Il aborde ensuite les 18 réunions de secteurs conduites au printemps, autour des sujets de la politique d'accueil des adhérents sur les territoires et les modes d'entrée en relation avec la MSA, l'Assemblée Générale 2018 à Servian qui a accueilli Michel BRAULT, Directeur Général de la Caisse Centrale de la MSA et Sylvie BRUNEL, géographe, professeur à la Sorbonne et écrivain, les 8 réunions de présentation du Plan Global d'Accompagnement des Crises et la présence en novembre de la MSA et ses élus au salon Dionysud.

Monsieur MOULET présente ensuite un panel d'actions conduites par les élus en 2018 au niveau des échelons locaux :

- ***Des élus mobilisés pour accompagner et informer les adhérents :***

A l'initiative d'élus, plusieurs réunions ont été organisées pour évoquer l'accompagnement proposé par la MSA.

Des réunions sur les thématiques de la retraite, l'entraide et du cumul emploi retraite ont permis de répondre aux multiples attentes autour de ce sujet. Ces réunions se sont déroulées à Nîmes, au Vigan, à Saint Privat des Vieux, à Bédarieux et à Mende.

A Mèze, en novembre, une rencontre avec les conchyliculteurs de l'étang de Thau a permis de présenter le dispositif d'accompagnement de la MSA suite aux préjudices économiques de la canicule 2018.

Plus de 110 adhérents ont pris part à ces réunions d'information.

- ***Mars : mois de la communication sur le dépistage du cancer colorectal :***

Des élus de la MSA se sont mobilisés autour de cet évènement.

A Saint Georges d'Orques, plusieurs élus se sont investis, en partenariat avec Dépistage 34 pour aller à la rencontre des populations urbaines et rurales afin de les informer et les sensibiliser sur l'importance du dépistage du cancer du côlon.

A Florac, les élus et la Ligue contre le cancer se sont associés pour organiser une journée de sensibilisation qui visait à lever les tabous, et informer sur les facteurs de risque.

Plus de 50 adhérents ont pris part à ces réunions d'information.

- ***Des journées de sensibilisation et d'information organisées à la demande d'élus des échelons locaux :***

A Valleraugue, où les élus de la MSA se sont associés aux organisateurs d'un salon de la filière « Oignons doux des Cévennes » pour mettre en relation des exploitants et des salariés saisonniers.

Les élus ont contribué à l'organisation d'un stand MSA pour apporter un message de prévention sur le risque solaire.

A Sauvian, où les enfants des écoles ont organisé un marché avec les producteurs locaux dans le cadre d'un partenariat avec la MSA et l'ADASEAH. Les élus étaient présents et ont pu échanger avec les producteurs et les parents d'élèves sur le rôle de la MSA et ont fait la promotion d'une alimentation saine et équilibrée.

A Fournels, où une formation à la manipulation et contention des bovins pour la prévention des risques professionnels a connu un vif succès notamment grâce à la promotion et à la participation des élus MSA.

Plus de 140 personnes ont participé à ces actions.

- ***La pièce de théâtre « Entourloupe » :***

Cette pièce de théâtre, qui aborde le sujet du loup, a été présentée à Mende. Lors du débat qui a suivi, les élus de la MSA, à l'initiative de la représentation, ont pu témoigner et entendre les agriculteurs dont le troupeau a été attaqué. Les travailleurs sociaux et conseillers en prévention ont évoqué le dispositif MSA d'accompagnement.

60 spectateurs ont assisté à cette représentation.

- ***Des élus présents sur le terrain pour représenter la MSA à l'occasion d'évènements majeurs où participe un large public :***

Car il est important de faire connaître dès que l'occasion se présente la MSA, son fonctionnement et ses élus.

Ainsi, des élus se sont mobilisés pour tenir des stands et porter des messages de prévention lors d'actions conduites par les Jeunes Agriculteurs.

A Aumont Aubrac, lors du concours de cuisine « De la Botte à la Toque ».

Au Mont Lozère, lors de la « Fête de la Terre ».

A Montpellier les élus de la MSA du Languedoc ont participé au 10e marché des producteurs de pays sur la place de la Comédie. Au cours de cette action d'envergure auprès du grand public, ils ont échangé sur les modalités de fonctionnement du guichet unique de la MSA et renseigné les producteurs qui avaient des questions. Une diététicienne a animé de manière ludique cette journée, en apportant des conseils nutritionnels aux grands et aux petits. De nombreuses personnalités et visiteurs ont été accueillis sur le stand.

Ce sont plus de 600 personnes qui ont pu prendre part à ces actions.

Monsieur MOULET précise que ces actions ne sont réalisables qu'à trois conditions :

- *L'appui des services de la MSA,*
- *L'accompagnement tout au long du projet des animateurs de la Vie Institutionnelle. Ils sont les correspondants privilégiés des élus. Ils ont pour mission d'appuyer les Présidents d'échelons locaux dans l'exercice de leur mandat, pour mettre en place des projets,*
- *La mobilisation d'élus.*

Il développe plus particulièrement cette dernière et lance un appel à la mobilisation pour le chantier des élections MSA 2020 :

Participer, s'impliquer, s'adapter et valoriser notre régime de protection sociale. Voici notre rôle à nous, les représentants MSA élus par le terrain. Un élu qui participe à une action de la MSA, donne un peu de son temps, ne serait ce qu'une heure ou deux, c'est un élu qui porte sa petite pierre à l'édifice. Et ces actions, mises bout à bout permettent de montrer ce que peut apporter la MSA, de donner une image positive à nos adhérents et, selon le cas au grand public.

Une heure ou deux, et nous sommes plus de 1 000 élus... Faites les comptes !

A l'heure du débat sur le devenir de notre régime agricole, vous comprendrez aisément l'enjeu que représentent votre mobilisation, votre investissement autour de votre outil qu'est la MSA.

En vous mobilisant, vous êtes acteurs de votre régime et de votre protection sociale.

Le chantier des élections qui nous attend est un défi que nous devons relever : Nous devons bien entendu avoir des adhérents qui se mobilisent massivement pour voter et montrer leur attachement à ce régime qui nous est cher.

Mais nous devons au préalable avoir des candidats, futurs élus, prêts à se mobiliser sur le territoire.

Des témoignages filmés de délégués cantonaux viennent illustrer les propos de Monsieur MOULET sur le rôle et la mobilisation des élus.

Pour clôturer le rapport mutualiste, Monsieur SAUR appelle les élus de l'échelon local ayant le plus mobilisé ce jour : le **secteur CENTRE de la Lozère**. Afin de valoriser leur mobilisation, les élus présents de ce secteur se voient offrir un repas commun en ferme auberge.

Monsieur SAUR annonce l'élection de Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI au poste d'administrateur du 1^{er} collège, département de l'Hérault.

RAPPORT DU COMITE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Monsieur Dominique DELMAS, Co-Président du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), présente le rapport d'Action Sanitaire et Sociale (ASS).

Il précise que l'action menée présente la particularité de permettre une collaboration très riche entre les élus, les équipes de travailleurs sociaux et l'équipe administrative. Il salue le travail remarquable des travailleurs sociaux.

Il explicite ensuite les différents objectifs de l'action sanitaire et sociale au travers des nombreuses réalisations mises en place en 2018 :

1- Nous devons faire preuve de réactivité afin de venir en aide à ceux qui ont besoin de nous à des moments critiques, les raisons pouvant être d'ordre personnel mais aussi, de plus en plus, en lien avec le désordre climatique.

Les ruptures liées notamment à la santé, à une activité précaire, à des accidents de la vie sont des événements qui nous ont mobilisés.

Les salariés et non salariés ont dû faire face à des difficultés que la MSA a tenté de limiter. La MSA leur a proposé systématiquement un appui.

Un accompagnement social a été proposé afin de permettre une stabilisation et une sortie des difficultés.

Parfois, les cellules pluri disciplinaires de prévention du suicide et du mal être ont été mobilisées. 23 personnes ont bénéficié d'un soutien.

Et, les commissions sociales, où certains d'entre vous siègent, ont validé 545 soutiens financiers notamment pour accéder aux soins.

2- Nous devons aussi accompagner les familles, et ce, dès le plus jeune âge des enfants pour leur permettre de grandir et recevoir une éducation leur permettant de devenir des citoyens engagés, responsables et épanouis.

L'appui de la MSA est proposé dès la naissance des enfants avec la prime extralégale. 409 primes ont été attribuées.

La MSA apporte un soutien aux familles qui utilisent des modes de garde collectifs. 1 779 familles du régime agricole ont fréquenté les crèches et haltes garderies.

Avec le panier « Vacances-Loisirs », 1 522 familles ont pu découvrir d'autres espaces, et s'enrichir de nouvelles rencontres et expériences.

Des projets sont portés par les jeunes, collectivement, et parfois soutenus par des partenaires comme les Maisons Familiales Rurales. 3 projets ont permis de les voir s'engager pour leur territoire.

Enfin, les plus âgés, qui souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile ont pu bénéficier de prestations d'aide ménagère, de téléassistance, et de portage de repas, voire d'aménagements du domicile. Nous pouvons nous réjouir de cette solidarité envers nos aînés. 1 213 retraités ont bénéficié de prestations de maintien à domicile.

3- Nous devons proposer diverses méthodes d'accompagnement social. Les actions avec des groupes permettent de diversifier les dynamiques de changement.

En 2018, ces actions ont permis de donner des informations, de freiner la perte d'autonomie ou de capital santé. Elles ont permis aussi d'amorcer des changements de parcours lorsque cela apparaissait nécessaire aux personnes.

Ainsi 42 actions ont été menées sur le territoire du Languedoc réunissant 1 278 personnes.

4- Nous devons inscrire l'action dans les partenariats permettant de mobiliser les ressources des territoires.

Le partenariat développé permet de construire, avec les acteurs locaux, des réponses aux besoins des adhérents. La MSA a cette capacité de nouer des partenariats de qualité. Les élus facilitent souvent les relations de travail dans les territoires.

La complémentarité avec les partenaires institutionnels, les services de l'Etat, les organismes de protection sociale du régime général et de la Sécurité Sociale des Indépendants est quotidienne.

Les liens sont étroits avec les autres services sociaux et en particulier ceux des Conseils Départementaux.

Le rôle des élus est primordial pour permettre à la MSA de mieux répondre encore aux besoins des territoires ruraux. Il ne faut pas hésiter à interpeller les Présidents des échelons locaux qui pourront solliciter le service pour réfléchir à de nouveaux projets.

5- Nous développons des actions fortes chaque année.

L'accompagnement des crises fait toujours l'objet d'une attention très particulière car les conséquences de la dégradation de l'activité agricole se portent sur l'ensemble de la vie familiale et personnelle des salariés et des exploitants.

Les Réseaux Agir Ensemble ont permis d'accompagner 219 adhérents avec nos partenaires, Chambres d'Agriculture, ADASEAH, CER France, COMIDER. Les Conseils départementaux de la Lozère et de l'Hérault soutiennent financièrement les réseaux.

Le Conseil d'Administration a confié à l'action sociale la mission d'associer les Réseaux Agir Ensemble avec les dispositifs de l'Etat. Cela a conduit à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement coordonné qui a été opérationnel en octobre 2018.

La MSA a organisé la réponse des services de la Caisse dans le cadre du Plan Global d'Accompagnement des Crises. Il permet un examen coordonné des situations des personnes en difficulté. Ce plan a fait l'objet d'une présentation aux élus dans les 3 départements. Il a été mobilisé dernièrement pour accompagner les conchyliculteurs en difficulté.

Le démarrage des chartes en 2018 avec les familles en Languedoc verra leur signature avec les communautés de communes du Lodévois Larzac, du Piémont Cévenol et des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac en 2019.

6- Les élus poursuivent leur mission

Certains élus du Conseil d'Administration de la Caisse se réunissent régulièrement au sein du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale et de son Comité restreint.

Au cours de l'année 2018, le CPASS s'est réuni à 3 reprises.

Tous les ans, le CPASS établit le budget prévisionnel des prestations extralégales, les demandes de subventions et les conventions à passer avec les structures d'aide à domicile. Il formule ses avis pour sa validation par le Conseil d'Administration.

Le Comité restreint d'ASS, le CORASS s'est réuni en moyenne 1 fois par mois pour assurer le suivi des commissions sociales et préparer des dossiers techniques à présenter au CPASS.

Le budget 2018 a été d'un montant de 6 327 881 euros.

7- Les perspectives 2019

Les élus seront associés à la rencontre des structures bénéficiant de subventions. L'expérimentation commencera pour la campagne de subventions 2019.

Comme chaque année les prestations extralégales seront examinées pour les ajuster aux besoins et au budget.

Des évolutions des dispositifs Agir Ensemble seront envisagées pour adapter le dispositif et rechercher de nouveaux financements.

Et l'action sociale va commencer à se mettre en ordre de marche pour aborder les adaptations en vue de la prochaine COG.

INTERVENTION DE MONSIEUR PHILIPPE MOINARD PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACTION MUTUALISTE DE LA CAISSE CENTRALE DE MSA (CCMSA)

Monsieur Philippe MOINARD, Président de la Commission d'Action Mutualiste de la Caisse Centrale de MSA prend la parole. Il se présente, agriculteur en GAEC à sept associés dans le sud Deux-Sèvres, à coté de Niort. Il indique être spécialisé en méthanisation agricole et connaître les difficultés de la profession, y étant lui-même confronté.

1- Retours sur les évènements marquants du mandat

Monsieur MOINARD revient sur les évènements marquants de la mandature.

❖ Les avancées sociales

Pour les exploitants agricoles :

- *L'augmentation à 75% du SMIC des retraites pour une carrière complète. Nous nous battons pour que la promesse du précédent Président de la République soit tenue, à savoir atteindre 85 % du SMIC.*
- *La baisse de 3 points de la cotisation famille au 1er janvier 2015.*
- *L'allongement de la durée du congé maternité des agricultrices et la création des indemnités journalières maternité en parallèle du maintien de l'allocation de remplacement.*

Enfin, n'oublions pas les mesures d'urgence prises en 2015 et 2016 pour soutenir les exploitants frappés par les crises :

- *La baisse de 7 points de leur cotisation assurance maladie (qui a été remplacée par réforme par un taux progressif en fonction du revenu);*
- *La possibilité exceptionnelle de changer d'assiette de cotisations pour les agriculteurs ayant perçu de bas revenus ;*
- *Le report, sans pénalité, du paiement des cotisations de l'année 2015 en 2016, voire 2017 ou 2018 pour les situations les plus critiques.*

Pour les salariés, soulignons la mise en place de la liquidation unique de la retraite (LURA).

Pour les employeurs agricoles, nous nous sommes battus pour le maintien du TESA Web et du dispositif d'exonération pour l'emploi saisonnier occasionnel jusqu'à 2020.

Pour l'ensemble des trois collèges nous pouvons ajouter, avec la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, la possibilité pour les étudiants de rester affiliés dans le régime obligatoire d'assurance maladie de leurs parents donc de rester affiliés à la MSA pour les enfants d'exploitants agricoles ou de salariés agricoles ; et la mise en place du tiers-payant généralisé.

❖ Les épisodes de crise à répétition

Ce mandat a par ailleurs été marqué par des crises économiques, climatiques et sanitaires.

La MSA a renforcé son accompagnement en prévoyant de 2015 à 2020 une enveloppe annuelle de 30 millions d'euros de prise en charge de cotisations.

Depuis, la MSA est restée en alerte en poursuivant ses actions d'accompagnement social de proximité, avec les cellules de détection et de prévention des risques psycho-sociaux, ou encore la professionnalisation du service Agri Ecoute. Ce dispositif, disponible 24h/24, permet aux adhérents en situation de mal-être de contacter des psychologues qui disposent d'une écoute professionnelle, et parfois d'engager un accompagnement personnalisé. 7 500 appels ont été pris en 2018. C'est un service très précieux que la MSA continue de soutenir.

Rappelons aussi toutes les actions collectives mises en place par les MSA pour amener les adhérents à faire une pause, à souffler, parler des problèmes, et réfléchir différemment à leur avenir professionnel. Leur santé et leur vie de famille sont en jeu, la MSA se doit de les protéger.

❖ **La crise sociétale actuelle**

Comment passer sous silence la crise des « Gilets Jaunes » qui est la conséquence d'un profond sentiment de déclassement et d'abandon des populations rurales. A cet égard, votre rôle de délégués cantonaux, sentinelle, est capital.

Mais vous avez aussi un rôle de « lobbyiste » quand nous avons des propositions à faire aux pouvoirs publics, ou aux parlementaires.

2- Les spécificités de la MSA sont des atouts pour préparer demain

Monsieur MOINARD liste les atouts de la MSA.

❖ **Un régime professionnel**

Que pèserez-vous dans un régime unique ? Aujourd'hui vous pesez 100 % au sein du régime agricole. Accepteriez-vous de peser 5 % dans un futur grand régime public ?

Sans conteste, ce serait un changement qui éliminerait et accentuerait le sentiment d'abandon des territoires.

❖ **Le guichet unique**

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle collecte aussi les cotisations. Notre guichet unique permet ainsi une prise en charge globale de l'adhérent tout au long de sa vie, de la petite enfance au grand âge.

❖ **La présence sur les territoires**

La MSA a fait le choix de préserver sa politique de proximité. Pour dégager les moyens utiles à cette politique, elle a mis en place des mutualisations de proximité entre caisses voisines afin de rationaliser encore ses services. En revanche, nous avons refusé toute nouvelle fusion, qui nous aurait conduits à perdre notre proximité avec les adhérents, en éloignant encore les lieux de pouvoir. Il est indispensable que le lien social soit géré au plus proche.

Pour maintenir notre ancrage territorial, nous avons aussi fait le choix politique de conserver au moins un site de production par département. Ainsi nous gardons l'humain au cœur de la relation avec nos adhérents !

Nous devons également répondre à un objectif des pouvoirs publics prévu dans le programme Action Publique 2022 : la dématérialisation à 100% des services publics. La MSA organise, souvent à la

demande de leurs délégués cantonaux, des actions de formation au numérique pour les seniors, ou les publics en situation de précarité.

En plus, la MSA souhaite renforcer sa présence sur les territoires en investissant dans le projet des Maisons de Services au Public (MSAP) qui s'appuieraient sur trois atouts de la MSA : des salariés MSA habitués à renseigner les assurés et connaissant l'ensemble de la protection sociale, des emplacements en milieu rural qui permettent de donner l'accès à tous les ressortissants et un service enrichi comprenant un accueil de premier niveau puis si besoin des rendez-vous prestations pour lister l'ensemble des prestations auxquelles peut prétendre l'assuré. Nous sommes dans l'attente d'un arbitrage favorable des pouvoirs publics sur cette proposition.

Enfin, la MSA est le seul régime de protection sociale qui propose une offre de services : plus de 210 structures réparties sur l'ensemble du territoire, 9 000 salariés, 210 000 clients, 3,4 millions d'heures de services à la personne.

3- L'enjeu des réformes sociales

Monsieur MOINARD évoque ensuite les enjeux des prochaines réformes sociales, notamment la réforme des retraites, et la vigilance qu'il faut garder afin qu'elles ne remettent pas en cause ce qui fait la réussite du modèle MSA.

La MSA est favorable à la mise en place d'un système universel mais plaide pour le maintien d'une pluralité d'opérateurs, gage de sécurité et de préservation des spécificités.

Nous nous battons pour porter chaque année de nouvelles mesures d'équité sociale : la simplification du mode de calcul du RSA basé sur les revenus agricoles annuels, la mise en place d'un minimum retraite autour de 85% du SMIC pour les exploitants, la mise en œuvre du répertoire unique des carrières.

4- Le projet stratégique 2025 et la mobilisation sur les élections MSA 2020

Monsieur MOINARD présente les 5 axes du projet stratégique 2025 :

- *Garantir aux adhérents un service homogène et performant pour tous les ressortissants en tous points du territoire,*
- *Développer nos activités et nos partenariats au service des territoires ruraux,*
- *Accompagner de façon plus personnalisée,*
- *Gagner en productivité pour investir nos gains au service des territoires ruraux,*
- *Prendre soin des salariés des caisses.*

Monsieur MOINARD évoque, pour conclure, les enjeux des élections 2020 :

Nous voterons en janvier prochain. Mais c'est maintenant que nous préparons les conditions de la réussite.

Il est capital qu'il y ait des candidats dans tous les cantons et que le taux de participation soit le plus élevé possible. Aussi je compte sur nous tous, sur vous les 24 000 délégués cantonaux, sur les 16 000 salariés de la MSA et les 9 000 salariés de ses associations pour gagner ces élections. Nous avons besoin de vous et nous avons besoin de la MSA sur les territoires !

INTERVENTION DE MONSIEUR MARC LIEVREMONT ANCIEN SELECTIONNEUR DU XV DE FRANCE

Monsieur Cédric SAUR prend la parole pour introduire l'intervention de Monsieur Marc LIEVREMONT, ancien sélectionneur du XV de France de rugby entre 2007 et 2011. Il explique que les enjeux des élections MSA, la recherche de candidats et la mobilisation des futurs élus, peuvent être assimilés à l'esprit du rugby.

Un film présentant Monsieur LIEVREMONT et son parcours en tant que sélectionneur lors de la coupe du monde de rugby de 2011 est diffusé.

Monsieur LIEVREMONT prend la parole et salue l'assemblée.

Il explique que les univers du rugby et de l'agriculture ont beaucoup de similitudes à commencer par la convivialité. De même, l'engagement au profit d'une cause, au profit d'un collectif fait écho aux futures élections MSA 2020.

Il relate son enfance baignée au sein du monde agricole, plusieurs membres de sa famille en étant issus.

Il décrit le métier d'agriculteur comme un métier de passion, d'engagement, dans lequel et pour lequel il faut faire preuve de courage. Les conditions d'adversité et la solidarité dont il faut faire preuve pour affronter ces dernières sont communes au monde agricole et à l'univers du ballon ovale ; tout comme la complémentarité des hommes, la nécessité de donner du sens à la vie en s'engageant à travers un collectif, le dépassement des préoccupations quotidiennes souvent nombreuses.

Il fait le parallèle entre sa carrière de joueur professionnel puis de sélectionneur durant laquelle il a perdu deux finales de coupe du monde et le métier d'agriculteur confronté sans cesse aux critiques, devant se remettre en question, persévérer et avancer contre vents et marées. Il explique que dans les moments difficiles, la solidarité, la cohésion, la mobilisation, l'engagement permettent de faire face aux difficultés.

Il décrit son sport, le rugby, comme un sport où il faut faire des passes en arrière pour avancer, progresser sur le terrain, un sport où le ballon est ovale et génère donc des rebonds capricieux et des impondérables, un sport où la connaissance et la maîtrise de la règle sont incontournables mais pour autant la transgression est toujours recherchée, un sport assez complexe mais un sport riche de passions, de détermination, de valeurs.

Il poursuit ensuite le parallèle entre les deux univers :

Ce qui nous rassemble aussi, c'est l'humilité face à l'adversité, face aux contraintes du quotidien et cette nécessité de se fédérer les uns avec les autres. Une équipe de rugby c'est 15 individus très différents et complémentaires à la fois qui partent d'un endroit et se promettent d'aller ensemble à un autre comme c'est le cas au sein d'une exploitation, au sein d'une entreprise, d'une collectivité : un groupe d'hommes et de femmes déterminés. Le porteur de balle, quel que soit son âge, sa fonction, son expérience, a la responsabilité du jeu. Pour s'engager sur le terrain, il faut avoir l'absolue certitude que nos co-équipiers vont être derrière nous, prêts à nous aider et valider nos choix quelle que soit la qualité de ces choix.

Un film est projeté pour illustrer le concept de ligne de front et le soutien apporté au porteur de balle sur une action en rugby.

Monsieur LIEVREMONT aborde ensuite le sujet de la cohésion d'équipe, indispensable pour mener à bien tout projet. Seuls une mobilisation permanente de tous les acteurs concernés et un engagement en faveur d'une stratégie commune peuvent conduire à la réussite. Les différences des individus font la force du collectif et l'enrichissent d'une certaine manière.

Un film est projeté pour illustrer le devoir de conquête, le fait de devoir tous ensemble gagner le ballon, chacun ayant son rôle à jouer selon ses compétences, depuis les joueurs jusqu'aux membres du staff.

Monsieur LIEVREMONT compare ensuite le quotidien d'une équipe de rugby au quotidien d'une équipe quelle qu'elle soit, avec la nécessité que les joueurs, les membres de l'équipe s'approprient le projet, s'impliquent, se responsabilisent, avec une notion de leadership partagé, le capitaine étant le garant de l'exemplarité. La communication et le respect mutuel sont essentiels entre les membres de l'équipe pour faire face aux contre performances.

Pour clôturer son intervention, il propose à l'assemblée un moment de partage, l'idée étant de se retrouver au sein d'un vestiaire virtuel pour vivre une préparation d'avant match.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MOREL A L'HUISSIER, DEPUTE DE LA LOZERE

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER, député de la Lozère, prend la parole.

Il remercie Monsieur SAUR pour cette Assemblée Générale intéressante et riche en partage et en émotions. Il salue également Monsieur Albert MOULET, Vice-Président de la MSA du Languedoc, et les membres de l'équipe de direction pour leur implication et leur réactivité.

Il souhaite revenir sur les différences notables entre les générations abordées lors des différentes interventions. Il cite pour cela un proverbe chinois : « *Sur un chemin, le jeune va certes plus vite mais le vieux connaît le chemin.* »

Il explique qu'il retiendra des travaux de cette Assemblée Générale, le rôle essentiel de sentinelle de la MSA au plus près du monde agricole.

Il déplore les régionalisations et la réorganisation des collectivités qui effacent l'échelon départemental et suppriment le lien et la proximité notamment dans les territoires ruraux. Il explique également que la dématérialisation a supprimé toute relation administrative. Cela se traduit par une exaspération dans le milieu rural tout particulièrement.

Il pense que les réponses peuvent être apportées dans une restructuration profonde du pays avec notamment l'émergence des Maisons de Service au Public qui travaillent sur l'ensemble des problématiques de la ruralité. Il rappelle que la MSA avait créé un concept de MARPA (Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées), concept moqué à l'époque, mais qui est aujourd'hui totalement adapté à la réalité des territoires.

Il explique que la fracture numérique pose également d'importants problèmes.

Il assure se soucier du montant dérisoire des retraites agricoles.

Il conclut en exprimant toute sa confiance envers la MSA exemplaire dans sa proximité et son écoute des territoires.

RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT

Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, présente le rapport moral et prononce la clôture de l'Assemblée Générale.

Nous avons placé cette Assemblée Générale à Aumont-Aubrac sous le signe du bilan de la mandature.

C'est pour cela que je ne vais pas vous parler de moi, je vais essayer de parler de vous.

Sur ces quatre années de mandature, vous avez porté de nombreuses actions. Je salue les élus qui se sont investis dans ces actions. Je salue également les équipes administratives sans qui ces actions n'auraient pu être menées à bien.

Pour parler de vous, 5 thèmes :

Accompagnement, courage, vie de l'entreprise, fierté et mobilisation.

1- L'accompagnement

L'accompagnement est notre cœur de métier. Il a été notre leitmotiv pendant quatre ans. Les crises, le territoire sont le cœur de notre action. Notre devoir est de maintenir du lien social notamment pour les personnes âgées avec l'offre de services. Je remercie par ailleurs les Présences vertes et rurales pour le travail qu'ils font sur le territoire.

La dématérialisation, les agriculteurs en difficulté, le gel, la grêle, ... tout ça, la MSA était là.

2- Le courage

Pour réaliser cet accompagnement, il faut des élus et des administratifs qui vont sur le terrain et qui sont courageux.

Parce qu'il faut avoir du courage parfois pour dire : « Je suis élu de la MSA », pour aller sur le terrain parler de sujets qui fâchent, la DSN, le TESA, les risques psycho sociaux, la réglementation du cumul emploi retraite, la réglementation du principe d'entraide.

Il faut du courage, il faut de l'implication. Mais quand une personne vous appelle car elle attend le versement de sa pension de réversion et qu'elle est en larmes juste parce que vous l'écoutez, en tant qu'élu, cela fait du bien.

3- La vie de l'entreprise

Tout cela ne serait pas possible si l'entreprise ne fonctionnait pas comme une équipe. Nous avons fait le choix du déménagement vers le nouveau site d'Odysseum à Montpellier, bientôt j'espère le déménagement du site de Nîmes. Les travaux de rénovation dans les points d'accueil pour lesquels le Conseil d'Administration s'était engagé ont été réalisés.

La période a été difficile pour le personnel de la MSA. J'adresse un merci pour les chantiers de mutualisation d'activités : merci à la MSA Grand Sud et merci au personnel pour ses efforts. L'entreprise est aujourd'hui sur de bons rails et cela me permet d'aborder le quatrième thème : la fierté.

4- La fierté

Nous devons être fiers de notre régime !

On l'a dit et redit, vous le savez, le RSI a disparu. Monsieur le Député, nous sommes les derniers à parler des non salariés en termes de protection sociale. Nous sommes les derniers des mohicans. Le paysage de la protection sociale évolue.

Mais je voudrais que l'on change d'état d'esprit. Aujourd'hui, nous ne devons plus défendre notre régime, nous devons le vendre. Nous devons être fiers de notre régime : la MSA est une belle entreprise pleine de spécificités. Nous parlons très souvent du guichet unique. Peut-être on le galvaude mais les autres régimes nous l'envient. Nous sommes les seuls présents sur le territoire à pouvoir traiter l'ensemble des problèmes.

Même si quelquefois nous participons au problème par les relations compliquées avec nos adhérents, il va falloir passer ce cap. Aujourd'hui je veux que les élus soient fiers de ce régime. Au cœur de nos campagnes, il n'y a pratiquement plus que nous. Il n'y a pas plus légitime que la MSA pour intervenir sur les territoires ruraux. Alors oui, nous devons être fiers !

5- La mobilisation

Il va falloir se mobiliser. Le chantier des élections est un véritable défi. Il va falloir s'adapter à la nouvelle cartographie qui a donné l'avantage aux métropoles et aux agglomérations.

Comment allons-nous faire ? En premier lieu, avoir des candidats et futurs élus prêts à se mobiliser sur le territoire. Ces cantons nous allons les subir mais nous allons inventer avec vous un nouveau fonctionnement. Car vous le savez, nous nous sommes toujours battus pour que la base s'exprime. Dans mon Assemblée Générale, le micro est toujours ouvert aux adhérents. Les Comités Départementaux sont un exemple concret de ce combat que nous avons mené. Il était prévu qu'ils soient réduits en nombre. Plus la caisse est grande, plus la région est grande, plus le fait départemental doit être fort.

J'arrive à la fin. Votre mandat de délégué cantonal pour la MSA du Languedoc arrive à son terme. Certains souhaiteront renouveler leur candidature, d'autres arrêteront. Ensemble nous devons rechercher des candidats investis et disponibles, tant pour continuer à mailler le territoire que pour conserver une vision de sentinelle au plus près de nos ressortissants.

Je reviens sur le devoir de conquête : vous avez gagné ce régime, vous le défendez et nous allons nous serrer les coudes, pour montrer qu'à travers le mutualisme, nous tous, élus, pouvons être comme une équipe de rugby conquérante.

Merci à vous !

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur SAUR lève la séance à 13h30, remercie l'assemblée et l'invite à se rendre au repas servi à table.

Servian, le 5 avril 2019

Le secrétaire de séance



F. DONNAY

Le Président



C. SAUR